

Compte rendu du conseil paroissial du 15 septembre 2026

Le conseil paroissial s'est tenu à son lieu habituel dans la salle paroissiale au presbytère de Montmerle.

Présents : Père Brice , Père Gilbert, Marie Antoinette Aymard, Marie Louise Roziot Verret, Joëlle Roche, Pierre Henri Piquet, Bruno Babouin Jaubert, Mamina Sauze ,Christiane Nuzzo.

Excusés : Bernadette Gentin. Maurice Notin, Hugues d'Aubigny, Joëlle Charveriat, Éric d'Hotelans. Nathalie Laurent

La rencontre commence par la prière et le partage de l'Evangile selon St Matthieu 20,1-16a. Les ouvriers de la dernière heure.

Adoption du compte rendu de la séance du 19 mai 2026.

Lecture de la lettre pastorale de notre Évêque Pascal Roland sur le catéchuménat. (document de 8 pages)

Cette note renouvelle les repères et orientations que l'évêque avait déjà exprimées dans une lettre du 25 mars 2014 et que le P. Roland Varin avait reprises dans une lettre du 5 novembre 2018. Elle fait aussi écho au travail commun des dernières sessions de rentrée du presbyterium. Elle a été rédigée en concertation avec le P. Emmanuel Faure, responsable diocésain du catéchuménat.

Voici quelques points retenus :

Le code de Droit canonique et le Rituel de l'Initiation Chrétienne des Adultes enseignent que c'est à l'évêque qu'il revient de diriger le catéchuménat des adultes (cela concerne les candidats à partir de 14 ans).

C'est l'évêque qui appelle les candidats aux sacrements de l'initiation. Son discernement se fonde sur les informations qu'il reçoit des curés, des laïcs catéchistes et de la lettre personnelle du catéchumène. Ce dossier improprement appelé « administratif » permet à l'évêque d'opérer ce discernement.

Baptême, confirmation et Eucharistie constituent une unité. Il convient donc de ne pas dissocier les trois sacrements de l'initiation chrétienne.

Il n'est pas permis de baptiser des adultes sans l'appel décisif de l'évêque et les journées préparatoires du service du catéchuménat.

La préparation aux sacrements de l'initiation chrétienne demande du temps. Il y a des rencontres qui se font au niveau paroissial et diocésain.

Pour manifester l'unité et l'objectivité de l'initiation chrétienne, il revient **au seul curé de la paroisse** (non à un diacre ou à un autre prêtre) de baptiser les catéchumènes.

A la personne qui a un engagement de vie avec un conjoint, (concubinage, pacs, mariage civil) qui demande à recevoir les sacrements de l'initiation chrétienne, nous disons qu'elle n'est pas rejetée par Dieu et par l'Église.

Parfois cette personne ne pourra pas recevoir les sacrements d'initiation dans la situation qui est actuellement la sienne. Parfois, il faudra patienter (procès canonique de nullité de mariage par exemple). Elle est appelée à vivre du Christ, à s'insérer dans la paroisse avec cette situation catéchuménale qui dure. Il nous faut sortir d'une perspective « sacramentaliste » pour accueillir, accompagner et intégrer les personnes avec ce qu'elles sont, sans nier les obstacles.

Elaboration du programme (1^{ère} Partie)

Mois de septembre

17/9 réunion avec les parents pour le catéchisme

19/9 messe et bénédiction de la vierge à Chaneins à 18 h

20/9 Messe de rentrée pastorale et bénédiction des cartables

23/9 Début du catéchisme

26/9 Début de l'Eveil à la Foi

Pascale Vallerand rejoint l'équipe des catéchistes.

L'aumônerie a commencé dimanche 13 septembre 2026 dernier avec une rencontre à Bourg. Se sont joint à Claire et Hugues d'AUBIGNY Nadine et Raphaël pour encadrer les jeunes.

Mois d'Octobre: mois du Rosaire

La dévotion à la très sainte Vierge Marie occupe une place éminente dans la vie spirituelle de l'Église. Par la récitation du chapelet et du Rosaire, les fidèles sont invités à contempler, avec le regard de Marie, les mystères de la vie de notre Seigneur Jésus Christ, à approfondir leur foi et à confier leurs intentions d'intercession à notre mère du ciel. Comme le souligne si bien le Pape Saint Jean-Paul II dans sa lettre, Rosarium, Virginis Mariae, le Rosaire, à bien des égards, est « la prière du chrétien qui avance dans le pèlerinage de la foi ».

Récitation du chapelet tous les jours à la maison. Chacun à l'heure qui lui convient. Mais pour la récitation du chapelet communautaire, prière de se référer au programme de la paroisse. Ainsi dit :

Récitation du chapelet communautaire suivi de la messe à 17 h dans les églises ci-dessous. Chapelet animé par l'équipe où il a lieu (dans les secteurs).

Mardi 6 octobre CHANEINS. Jeudi 8 octobre GENOUILLEUX

Mardi 13 octobre GUÉREINS Vendredi 16 octobre MESSIMY

Mardi 20 octobre FAREINS Vendredi 23 octobre FRANCHELEINS

Mardi 27 octobre CHALEINS

Samedi 31 octobre MONTCEAUX 17h30 (avant la messe anticipée)

Mois de Novembre

1^{er} Novembre messe de Tous les saints et messe des familles.

Pour des raisons de calendrier, la traditionnelle bénédiction des tombes dans les cimetières de nos églises ne pourra malheureusement pas avoir lieu cette année, à l'exception du cimetière de Montmerle le 1^{er} novembre après la messe.

Le 27 Novembre projection du film SACRÉ CŒUR à 20 h à la cure.

Le 29 Novembre : Installation couronne de l'avent.

À partir du 11 Novembre les messes de semaine seront célébrées à la Chapelle de la cure.

Mois de Décembre

- Voir nettoyage de l'église Installation de la crèche.

- 5/12 célébration du sacrement de confirmation dans notre doyenné à Villars les Dombes 10h30

- Mardi 8 décembre : Immaculée conception de la B. V. Marie. Messe à 18h30 à Montmerle.

- Période des confessions de Noël à la Chapelle de la cure.

Mardi 15/12 de 15 h à 17 h. Mercredi 16/12 de 16 h à 17h30. Jeudi 17/12 de 15 h à 17 h

NOËL. Le 24 décembre messes à 17h et 22 h .

Le 25 à 10 h à Montmerle .

Vendredi 1^{er} janvier messe à 10 h à Montmerle.

Prochain conseil pastoral le 26 janvier à 20h45.

Repas paroissial est prévu le 21 mars 2027 à Chaneins si la réponse est favorable. Au cas contraire, le Conseil a demandé à Mamina d'activer la procédure du côté de Fareins. Pour le moment, nous attendons la réponse de Chaneins (cf Marinette).

Réduction des messes de semaine, pendant l'été, de **juillet à septembre**.

Étant donné que l'été est synonyme des vacances, pour permettre à chacun, prêtres et fidèles, de vivre un temps de repos, les messes de semaine seront réduites du **1^{er} juillet au 30 septembre 2027**. Nous nous retrouverons pour la messe unique de semaine chaque jeudi à 17h00 (Adoration + Messe).

La séance se termine par la prière à St Michel Archange.